



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

COURSE EN SOLIDAIRE



Date limite de dépôt des dossiers : le 15 septembre 2004.

Informations complémentaires sur le site :

<http://www.course-solidaire.com>

Contacts :

Mutualité de la Réunion :
0262 94 77 12

CRES-Réunion :
0262 21 50 60

**RENSEIGNEMENTS
ET
ADHÉSIONS**



02/62/21/50/60

LES JARDINIERS AUX MAINS BLEUES

Suite au projet de mise en réserve des lagons réunionnais, quatre pêcheurs traditionnels de Saint-Leu ont souhaité s'impliquer dans la sauvegarde du milieu marin en valorisant leur connaissance du milieu.

Grâce à l'appui et au soutien de l'AREP (Association Réunionnaise d'Éducation Populaire), ils ont pu mettre en place une activité permanente de protection et d'entretien du milieu marin en créant l'association des *Jardiniers Du Lagon*.

Cette association, créée en août 2003, a pour missions principales la préservation et la restauration de ce patrimoine naturel. C'est ainsi qu'a été menée une opération de nettoyage des lagons depuis la commune de Saint Paul jusqu'à Petite Ile.

Actuellement, les pêcheurs participent à une expérimentation en partenariat avec l'ARVAM (Association pour la Recherche et la Valorisation Marines) et le Parc Marin. Ce travail consiste à expérimenter des techniques de bouturage et de transplantation de coraux sur des sites pilotes comme mode de restauration et de réhabilitation des récifs coralliens et de suivre leur évolution. En fonction des résultats de cette étude, la restauration des zones les plus dégradées sera réalisée.

Redonner vie au lagon et préserver sa santé ne peut se limiter au milieu marin. L'entretien du lagon doit s'accompagner d'un important nettoyage en amont, des plages et des embouchures de ravines. Pour effectuer ce travail, les *Jardiniers du Lagon* ont pour projet de proposer une prestation de services à la mairie de Saint-Leu afin de conduire cette action de manière régulière, et à d'autres partenaires et collectivités dans un second temps.

De plus, cette association propose



Une des premières actions menées par l'association a consisté à nettoyer les lagons qui s'étendent de Saint-Paul à Petite Ile.

un service original d'intervention ponctuelle. Telle une équipe de secours, ils sont prêts à intervenir sur demande dans des délais très courts, en cas d'accidents climatiques ou de manifestations entraînant la dégradation du milieu marin.

Enfin, les *Jardiniers du Lagon* mènent également des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement. C'est ainsi qu'ils ont été primé au titre de « 1000 défis pour ma planète » pour l'action qu'ils ont poursuivie dans le cadre des Journées Réunionnaises de l'Environnement 2003. Dans la même lignée, *Les Jardiniers Du Lagon* travaillent actuellement sur un projet d'exposition-sensibilisation sur le milieu marin dans le cadre de la Semaine du Développement Durable 2004. Cette exposition se déroulera dans les Cirques et aura pour ambition d'ouvrir les jeunes des écoles concernées à la richesse et à la fragilité de ce patrimoine.

Contact : M. Alain VIRASSAMY,
Président

Association des Jardiniers Du Lagon :

12, ruelle 46
97436 ST-LEU

Tél. Secrétariat : 0692 29 93 53



LE COIN DU NET

<http://www.educ-pop.org/>

Un portail associatif sur l'éducation populaire

<http://www.associatis.com>

Un site complet avec des informations fiscales, juridiques, sociales, et des conseils...

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

c/o Maison de l'Économie Sociale
30 bis, rue de la Source
97400 SAINT-DENIS

Téléphone
02 62 21 50 60

Télécopie
02 62 21 50 61

Messagerie
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



Direction du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
de la Réunion

Le congé de représentation

Le principe

⇒ Permet aux bénévoles salariés du secteur privé et agents de la fonction publique de bénéficier d'une autorisation d'absence, dans la limite de 9 jours ouvrables par an, afin de représenter une association déclarée ou une mutuelle dans une instance consultative ou non, dans les instances départementales, régionales ou nationales instituées auprès des pouvoirs publics. Ce temps est fractionnable en demi-journées.

⇒ Les salariés peuvent percevoir, en totalité ou en partie, une indemnité de l'instance ou de la commission dans le cas où l'employeur ne maintient pas le salaire.

Comment faire ?

⇒ Demander une autorisation d'absence en temps utile à l'employeur.

⇒ Le refus doit être motivé à peine de nullité.

Articles L. 225-8 et R. 225-21 du code du travail relatifs au congé de représentation des associations et des mutuelles, Loi n° 91-772 du 7 août 1991 art. 1 JO du 10 août 1991 - Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 art. 9 JO du 18 juillet 2001

APPEL À PROJETS « NOUVELLES FORMES COOPÉRATIVES »



Agence de valorisation des
initiatives socio-économiques

Pourquoi un appel à projets ?

- ⇒ Pour mieux faire connaître les nouvelles formes coopératives,
- ⇒ Pour évaluer leur apport au développement de nouveaux services dans les territoires.

Lancé conjointement par la DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations, l'appel à projets « Nouvelles formes de coopératives » permettra d'identifier, de sélectionner des projets de coopératives, en création ou en développement, s'inscrivant dans l'espace rural et le développement de nouveaux services.

Sur une période de deux ans, les projets retenus bénéficient d'un appui à l'ingénierie, et participeront à des actions collectives de capitalisation et d'évaluation.

Quels objectifs ?

- ⇒ Accompagner vingt projets de création de coopératives, de développement de coopératives existantes, de transformation d'associations ou de sociétés commerciales en coopératives ;
- ⇒ Produire des méthodes pour l'accompagnement et la qualification

des acteurs : experts, porteurs de projets, etc. ;

- ⇒ Capitaliser et diffuser les expériences acquises ;
- ⇒ Évaluer la pertinence de ces coopératives pour le développement des territoires et leur apport en termes d'utilité sociale.

Les projets éligibles ?

Vingt projets pilotes de nouvelles formes de sociétés coopératives, Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou bien coopératives d'emploi et d'activités, seront retenus.

Ils devront s'inscrire dans le cadre de politiques territoriales en milieu rural et contribuer, de manière volontariste, au développement de nouveaux services à la personne, à la collectivité ou à la création d'entreprises.

Les candidatures :

Les candidatures devront être présentées par les collectivités locales, des groupements de collectivités locales, ou encore des territoires de projet.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de l'Avise www.avise.org.

Date Limite de dépôts des candidatures : le 24 mai 2004

Contact : Mme Fabrice Collette

AVISE
37, rue Bergère
75 009 Paris

appelaprojets@avise.org
<http://www.avise.org>

Tél. : 01 53 25 02 25
Fax. 01 53 25 02 20

